



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **30 janvier 2017**

Délibération n° 2017-1710

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2017 - Tous budgets

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 janvier 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 1er février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillaud, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Rousseau (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Havard (pouvoir à M. Hamelin).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 30 janvier 2017**Délibération n° 2017-1710**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2017 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole de Lyon s'élèvent à 2 425,7 M€ en dépenses réelles et 2 682,6 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 770,7 M€ en dépenses réelles et 513,8 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 521,7 M€ en dépenses et 57,3 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements.

La révision des autorisations de programme et d'engagement fait l'objet d'une délibération spécifique.

I - Le budget principal

La Métropole a été créée le 1er janvier 2015 par la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014. L'ordonnance n° 2014-1335 du 6 novembre 2014 précise les dispositions fiscales et financières applicables à la Métropole de Lyon.

Le budget de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

1° - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2017 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 3 238 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 537,6 M€.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 532,2 M€ (2 510,4 M€ au BP 2016) et des dépenses réelles de 2 322,4 M€ (2 315,2 M€ au BP 2016), l'autofinancement brut atteindrait 209,7 M€ (195,2 M€ au BP 2016). L'autofinancement brut permettrait de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 147,9 M€ (152,4 M€ au BP 2016 déduction faite du paiement par le Département de sa quote-part de dette mutualisée pour 3,9 M€) une épargne nette de 61,8 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 31,7 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 700,4 M€.

Au 1er janvier 2017, l'encours total brut à long terme au budget principal s'élevait à 1 834 M€ (1 843 M€ en 2016).

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 262,2 M€ (264,8 M€ au BP 2016), hors le refinancement d'une opération de réaménagement de la dette neutre budgétairement (50 M€ en dépenses et en recettes), soit 56,5 % des recettes réelles d'investissement.

Avec 467,9 M€, la part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) constitue 69,4 % des dépenses réelles de la section (458,9 M€ en 2016). 147,6 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine et de gestion financière (16,2 M€ en recettes) et 320,3 M€ aux projets (40,3 M€ en recettes).

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc.) représenteraient 188,9 M€. Au sein de la section d'investissement, les écritures d'ordre patrimoniales inscrites à hauteur de 20,9 M€ en dépenses et en recettes, concernent principalement les régularisations d'avances forfaitaires sur marchés (10,7 M€), les transactions foncières envisagées à titre gratuit (8 M€) et l'intégration des frais d'études (1,5 M€).

Budget primitif 2017 - budget principal - synthèse (en M€)

Budget principal	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	2 537 640 336
recettes réelles	2 532 183 026
recettes d'ordre	5 457 310
Fonctionnement - Total dépenses	2 537 640 336
dépenses réelles	2 322 433 451
dépenses d'ordre	215 206 885
Epargne brute	209 749 575
remboursement capital des emprunts	- 147 926 800
Epargne nette	61 822 775
Investissement - Total recettes	700 400 232
recettes réelles	464 281 941
dont recettes PPI	56 527 082
recettes d'ordre	236 118 291
Investissement - Total dépenses	700 400 232
dépenses réelles	674 031 516
dont dépenses PPI	467 875 560
dépenses d'ordre	26 368 716

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiement pour 2017 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2017 - synthèse par politique publique - toutes sections- mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Economie, éducation, culture, sport	368,7	118,8	487,4	25,3	10,5	35,8
développement économique et compétitivité de la Métropole	11,9	18,5	30,4	2,0	0,4	2,4
rayonnement et attractivité de la Métropole	17,7	13,6	31,3	8,3	2,3	10,5
ville intelligente et politique numérique	8,6	8,0	16,5	1,3	1,1	2,4
insertion et emploi	259,7		259,7	11,9		11,9
enseignement supérieur et recherche	1,1	20,1	21,3	0,4	2,0	2,4
éducation	31,2	54,0	85,2	1,0	4,8	5,8

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
culture	34,1	3,7	37,8	0,2		0,2
sport	4,4	0,9	5,3	0,0	0,0	0,0
Solidarités et habitat	514,5	65,3	579,7	93,2	13,2	106,3
politique de l'enfance et de la famille	124,2	0,7	124,9	2,0	0,0	2,0
protection maternelle et infantile et prévention-santé	4,7	0,1	4,8	1,3		1,3
compensation du handicap	211,6	0,0	211,6	34,1	0,1	34,1
politique du vieillissement	152,5	0,9	153,4	46,1		46,1
habitat et logement	21,6	63,5	85,1	9,7	13,1	22,9
Aménagement du territoire	173,0	114,0	286,9	2,2	26,4	28,6
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	21,3	40,9	62,2	0,3	16,8	17,0
développement urbain	39,1	57,7	96,8	0,4	8,1	8,5
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	40,0	15,3	55,3	1,6	1,5	3,1
coopérations territoriales	72,6		72,6	0,0		0,0
Mobilité	212,2	122,8	335,0	71,2	10,5	81,7
mobilité des biens et des personnes	212,2	122,8	335,0	71,2	10,5	81,7
Environnement	218,7	31,2	250,0	33,5	0,7	34,3
transition énergétique	1,2	0,4	1,6	0,7		0,7
cycle de l'eau	18,2	10,3	28,5	0,1	0,0	0,1
cycle des déchets	75,4	9,0	84,4	31,7		31,7
qualité de vie - santé et environnement - risques	116,4	8,6	124,9	0,2	0,7	0,9
espaces naturels, agricoles et fluviaux	7,6	3,0	10,6	0,9	0,1	0,9
Ressources	835,4	222,0	1 057,4	2 306,8	403,0	2 709,8
fonctionnement de l'institution	469,8	19,8	489,6	20,4	0,1	20,6
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)	365,6	202,2	567,8	2 286,4	402,8	2 689,2
Totaux	2 322,4	674,0	2 996,5	2 532,2	464,3	2 996,5

Les principales propositions du budget primitif sont détaillées ci-après par politique publique, en fonctionnement et investissement.

a) - Économie, éducation, culture et sport

Le renforcement de la **compétitivité** constitue un enjeu stratégique de la politique de développement économique portée par la Métropole. Les prévisions 2017 tiennent compte du nouveau programme de développement économique délibéré en septembre 2016 qui fixe les orientations sur les nouveaux segments ou secteurs d'activité de l'économie grand lyonnaise. Les dépenses de fonctionnement s'élèveront en 2017 à 11,9 M€ (11,4 M€ en 2016).

La Métropole consacrera 1,9 M€ à la promotion de l'entrepreneuriat, vecteur d'insertion sociale et de création d'emplois et contribuera à l'animation des contrats territoriaux et à l'activité stratégie image pour 1,4 M€.

Le soutien aux filières d'excellence telles que la robotique et les sciences de la vie (Biopôle à Gerland, Centre d'infectiologie, Cancéropôle et bureau local de l'Organisation mondiale de la santé) sera de 2,1 M€ (1,9 M€ en 2016).

En recettes, les produits des baux sont attendus pour 2 M€ dont 0,6 M€ concernera les locaux de la pépinière d'entreprises Chateaubriand à Lyon 7° qui héberge des entreprises des sciences de la vie et des technologies de l'information et de la communication et 0,4 M€ le Centre d'infectiologie à Lyon 7°.

Les bâtiments qui abritent le siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 8° sont vétustes. La relocalisation du CIRC, qui apporte une forte contribution au rayonnement international et à la visibilité du territoire métropolitain, contribuera au développement du Biodistrict à Gerland. La convention cadre de 2015 formalise les engagements financiers des partenaires à ce projet estimé à 48 M€, soit une participation de 18 M€ pour la Métropole, 17 M€ pour l'Etat, 13 M€ pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La Métropole, maître d'ouvrage des opérations de démolition-dépollution et de construction du nouveau bâtiment dont la livraison est prévue pour fin 2020, réalisera en investissement des études de maîtrise d'œuvre pour 3,5 M€.

En investissement, indépendamment des autorisations de programme à lancer en 2017, 1,2 M€ sera dédié au financement des pôles entrepreneuriaux sur les Communes de Givors, Lyon et Neuville sur Saône.

Depuis 2005, les appels à projets des pôles de compétitivité initiés par l'Etat, pour soutenir l'innovation, le développement de la croissance et de l'emploi, ont permis d'aider 1 565 projets pour un montant en dépenses de 6,8 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros par les collectivités territoriales. Aujourd'hui, la Métropole compte 6 pôles de compétitivité sur son territoire. Pour poursuivre ses investissements sur les programmes de recherche et développement 2014-2016 associés à ces pôles, la Métropole a voté une autorisation de programme de 6 M€, dont 1 M€ sera mobilisé en 2017. Elle consacrera également 0,9 M€ de crédits de fonctionnement à leur soutien.

La politique pour le **rayonnement et l'attractivité** vise à conforter la position de la Métropole sur le segment du tourisme d'affaires et à développer le tourisme d'agrément tout en renforçant son internationalité. Les dépenses de fonctionnement représenteront 17,7 M€.

5 M€ seront dédiés aux actions de développement touristique, dont 4,5 M€ pour l'Office du tourisme. 1,3 M€ sera alloué à la promotion du label OnlyLyon. 3,6 M€ sont prévus pour les participations à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), au Pôle métropolitain, et au Centre des Congrès à Lyon 6°.

Les soutiens aux actions de promotion et d'attractivité du territoire destinées aux entreprises seront de 2,9 M€.

La Métropole financera, à hauteur de 1,3 M€, diverses missions de coopération internationale.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 8,3 M€, en hausse de près de 6 % (7,8 M€ en 2016) en lien avec le dynamisme attendu de la taxe de séjour estimée à 5,3 M€ pour 2017 (5 M€ en 2016). La redevance d'exploitation du Centre des Congrès restera stable (1,9 M€) tout comme la contribution de la Ville de Lyon au service commun des relations internationales (0,5 M€).

Pour l'investissement, les nouveaux projets mobiliseront une prévision de 13,1 M€ en dépenses et 2 M€ en recettes, parmi lesquels la création de la Cité internationale de la gastronomie dans le cadre de la reconversion du site de l'Hôtel-Dieu, projet conduit en partenariat avec des entreprises privées et dont la Métropole de Lyon assure la maîtrise d'ouvrage.

Concernant la **ville intelligente et la politique numérique**, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 8,6 M€ (8,7 M€ en 2016). 6,2 M€ financeront les actions de modernisation de l'administration et de services à la population (informatisation des compétences sociales, projet de guichet numérique). 1,8 M€ sera dédié aux nouveaux usages numériques (très haut débit, smart community confluence).

Évaluées à 1,3 M€, les recettes de fonctionnement resteraient stables par rapport à 2016. Elles proviennent essentiellement des redevances d'occupation du domaine public et des loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie).

En investissement, le déploiement du très haut débit se poursuit dans les différents sites économiques prioritaires et pour les portails publics. 2,9 M€ de dépenses sur 2017 permettront de raccorder 76 zones d'activités (9 591 entreprises impactées). A fin 2016, 17 zones d'activités sont connectées à la fibre, notamment dans les Communes de Dardilly, Ecully, Limonest, Saint Didier au Mont d'Or, Caluire et Cuire, Vénissieux, etc. (soit 3 182 entreprises).

Le projet numérique "Pass urbain" offrira, à terme, à l'utilisateur du territoire, un accès simplifié à un bouquet de services publics comme privés. Le développement et l'expérimentation d'un support unique, pilotés par la collectivité, sont lancés pour un total de 4 M€ dont 1,4 M€ de crédit de paiement 2017.

En matière **d'insertion et d'emploi**, 259,7 M€ de dépenses de fonctionnement (254,3 M€ en 2016) seront alloués à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi. Il s'agit d'organiser et assurer la gestion du dispositif de solidarité nationale du revenu de solidarité active (RSA) mais aussi d'associer les acteurs économiques en vue de développer les opportunités de retour à l'emploi durable.

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires mobilisera 238,2 M€ (235,2 M€ en 2016), soit une hausse de 1,2 %. Cette estimation repose sur 3 hypothèses cumulatives :

- une revalorisation réglementaire au 1er avril 2017 du montant de l'allocation de 1 %,
- une revalorisation réglementaire au 1er septembre 2017 de 2 %,
- une augmentation du nombre d'allocataires du RSA de 3 %.

Les 6,5 M€ alloués aux parcours d'accompagnement (6,4 M€ en 2016) vont permettre la poursuite du travail de refonte de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA avec l'objectif de mieux répondre aux besoins des allocataires en termes de volume de places et de qualité d'accompagnement.

Le budget consacré à l'insertion par l'activité économique sera de 6,5 M€ en 2017 (6,8 M€ en 2016). Ce budget passe par la mobilisation du Fonds social européen (FSE) pour les actions conduites par Médialys et la transformation de conventions en marchés d'insertion. À compter de 2017, la Métropole se positionnera comme unique organisme intermédiaire de gestion du FSE sur tout le territoire. La Métropole financera, en tant que chef de file de l'insertion, des projets pour lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion des personnes en difficultés à hauteur de 2,9 M€. Plus spécifiquement, le FSE vise à atteindre trois objectifs ambitieux :

- l'augmentation du nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics en difficultés,
- la mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion,
- le développement des projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 11,9 M€ (10,5 M€ en 2016). Le cofinancement de l'Etat pour le RSA, via le Fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI), est estimé à 8,8 M€. 0,7 M€ est attendu de l'Union européenne au titre du FSE. Par ailleurs, la mise en place d'amendes administratives et les actions de recouvrement des indus permettront de percevoir 2,3 M€ en 2017 (1,5 M€ en 2016).

En matière **d'enseignement supérieur et de recherche**, 1,1 M€ sera alloué en dépenses de fonctionnement au soutien à l'université et au budget opérationnel du service "vie étudiante" (Pass culture en particulier). La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé est prévue à 0,4 M€.

En investissement, au titre du contrat de plan Etat-Région (CPER) 2007-2013 et du nouveau contrat 2015-2020, 5,3 M€ permettront d'honorer les engagements de la Métropole, en sa qualité de maître d'ouvrage, pour l'opération Neurocampus Université Claude Bernard Lyon 1 à Bron (4 M€) et la restructuration du bâtiment K de l'Université Lumière Lyon 2 à Bron (1,3 M€). Les partenaires au projet Neurocampus apporteront leurs concours financiers à hauteur de 0,9 M€.

7,5 M€ de dépenses seront dédiés aux opérations du projet Lyon Cité Campus, telles que l'Institut de nanotechnologie (3 M€), la construction de la plateforme d'innovation Axel'One campus sur le site Lyon Tech-La Doua à Villeurbanne (2,5 M€ en dépenses et 1,1 M€ en recettes) et du bâtiment du laboratoire et de recherche LR8 sur le site Monod de l'Ecole normale supérieure de Lyon à Lyon 7° (2 M€).

Dans le cadre du projet Lyon Cité Campus, la Métropole a également approuvé la construction du bâtiment destiné à abriter le Centre européen de nutrition pour la santé (CENS) sur le site Jules Courmont Lyon-sud à Pierre Bénite. Cette opération, d'un montant total de 9 M€, est cofinancée à parts égales avec la Région et le Département. La Métropole versera une subvention de 0,8 M€ pour la poursuite des travaux en 2017.

Par ailleurs, l'attribution d'une subvention d'équipement au profit de l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône est prévue pour la construction d'une résidence du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) sur le site de Mermoz à Lyon 8° (0,5 M€).

En matière **d'éducation**, la Métropole a la charge de 113 collèges, dont 77 publics et 36 privés, pour près de 63 000 collégiens. Deux nouveaux collèges ouvriront en septembre 2017 à Villeurbanne et Lyon 8°. Pour la rentrée scolaire 2016-2017, 973 collégiens supplémentaires sont prévus.

La politique éducation recouvre également les moyens nécessaires au fonctionnement et à la restauration scolaire, les actions pédagogiques et éducatives et la gestion locative et patrimoniale des logements de fonction des collèges publics. Les dépenses de fonctionnement dédiées seront de 31,2 M€ (30,8 M€ au BP 2016), dont 22,7 M€ pour la dotation de fonctionnement (20,9 M€ au BP 2016) et 2,6 M€ pour l'entretien et le nettoyage des collèges. Les différents postes de restauration scolaire représenteront 2,8 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes. Les participations des départements limitrophes dont les élèves sont scolarisés sur le territoire métropolitain s'élèveront à 0,5 M€.

En investissement, 34,2 M€ financeront les opérations de restructurations lourdes et de constructions engagées. Il s'agit, notamment :

- de la construction du collège rue Cazeneuve à Lyon 8° en structures modulaires pour l'accueil des 500 collégiens pour la rentrée 2017 (6,2 M€),
- des travaux de restructuration de l'ensemble des locaux scolaires aux besoins des enseignants et des élèves au collège Dargent à Lyon 3° (5 M€),
- de la démolition du bâtiment administratif et d'autres annexes pour la reconstruction du collège Lassagne à Caluire et Cuire (3 M€).

Cette enveloppe de financement concernera également la restructuration intérieure complète des bâtiments, entrée et espaces extérieurs du collège Jean Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune (1,2 M€), ainsi que l'extension et la mise en accessibilité du collège Rosset à Lyon 7° (1 M€).

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit la programmation de moyens pour la refondation pédagogique, en particulier pour l'éducation au numérique. Lors de la précédente année scolaire, des services numériques pédagogiques ont pu être déployés dans 3 collèges métropolitains (Aimé Césaire à Vaulx en Velin, Rameau à Champagne au Mont d'Or et Grignard à Lyon 8°). Pour poursuivre son engagement, la Métropole prévoit en 2017 des crédits à hauteur de 2 M€ pour le plan "numérique éducatif" qui, d'ici 2018, devra couvrir l'ensemble des collèges de l'académie de Lyon.

19,8 M€ seront consacrés comme en 2016 aux interventions récurrentes dans les collèges (études, aménagement des bâtiments, achats de mobiliers et équipements scolaires). Ce montant intègre également les participations aux cités mixtes scolaires (0,6 M€) et les subventions aux établissements privés versées en vertu de la loi Falloux (1,9 M€).

En recettes d'investissement, la dotation d'équipement des collèges versée par l'Etat est attendue pour 4,8 M€.

La **politique culturelle** représentera 34,1 M€ (34,8 M€ en 2016) en dépenses de fonctionnement, dont 14,3 M€ pour les musées avec une participation de 13,4 M€ au budget du Musée des Confluences. 0,9 M€ sera alloué au fonctionnement du Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière géré en régie, qui générera 0,2 M€ de recettes issues de la billetterie, des ventes de la boutique et des locations de salles.

Les soutiens aux grands événements culturels (Biennale d'art contemporain, festivals des Nuits de Fourvière et Lumière) représenteront 6,8 M€. La Métropole participera au fonctionnement d'équipements culturels à hauteur de 4,7 M€, dont 2,9 M€ pour l'Opéra de Lyon.

Dans le cadre du schéma métropolitain des enseignements artistiques en cours d'élaboration en concertation avec les Communes, la Métropole allouera 5,2 M€ aux 75 écoles associatives ou municipales.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône, représentera 2,1 M€ (2 M€ au BP 2016).

0,6 M€ sera consacré à la lecture publique au titre de la gestion déléguée de la médiathèque départementale de prêt.

Dans le cadre de la politique sportive métropolitaine délibérée le 11 juillet 2016, 3,4 M€ sont prévus en dépenses de fonctionnement pour soutenir le sport amateur, le sport au collège, les clubs, les comités départementaux, les manifestations sportives et les clubs professionnels. Les subventions de soutien à la vie associative atteindront 1 M€.

b) - Solidarités et habitat

La **politique de l'enfance** est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'Etat (protection judiciaire). Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs (dont

les mineurs isolés étrangers), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfants de moins de 3 ans. La Métropole comptabilise 132 établissements et structures habilités à l'aide sociale à l'enfance dont l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteindront 124,2 M€, en augmentation de 0,7 % comparé à 2016 (123,2 M€). Les recettes sont évaluées à 2 M€. Elles représentent principalement la facturation de l'IDEF au Département du Rhône des frais d'hébergement d'enfants domiciliés hors Métropole.

Les frais de séjours et d'hébergement pour près de 4 000 bénéficiaires (3 850 à fin 2015) sont estimés à 112,6 M€ (111,8 M€ en 2016), dont 67 M€ pour l'accueil des mineurs, 13,5 M€ pour les placements décidés par l'administration judiciaire et 7,8 M€ pour les actions éducatives en milieu ouvert. L'augmentation de 8,3 % de ce dernier poste est liée à la hausse du nombre de mesures décidées par les juges des enfants (de l'ordre de 4 000 mesures mensuelles).

Les aides financières aux familles et aux majeurs sont reconduites au même niveau qu'en 2016 à 4 M€.

L'ensemble des subventions et participations représente une inscription de 2,8 M€, dont 1,3 M€ pour les internats scolaires et 1 M€ pour les actions de prévention des centres sociaux.

La politique de protection maternelle et infantile et prévention santé vise à renforcer la prévention pour améliorer la qualité de vie et diminuer les coûts de prise en charge du handicap. La protection maternelle et infantile (PMI) a également pour objectif de participer à l'inclusion sociale en favorisant l'accueil d'enfants à besoins spécifiques et en aidant les jeunes mères en difficulté à trouver un mode de garde pour accéder plus facilement à un emploi. En fonctionnement, les crédits 2016 sont reconduits pour 4,7 M€ en dépenses et 1,3 M€ en recettes.

La Métropole participera au fonctionnement des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) pour 1,5 M€ et à celui de 9 Centres d'action médico-sociale précoce (CAMPs) pour 1 M€ avec pour vocation le dépistage et la prise en charge précoce des enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap.

La Métropole poursuit son soutien à diverses actions de prévention telles que le dépistage des cancers (0,4 M€ à l'association ADEMAs) et aux travaux de recherche en oncologie conduits par le Cancéropôle (0,3 M€ pour le dispositif preuve du concept).

Les frais de formations obligatoires des assistantes maternelles seront de 0,3 M€ en 2017, au même niveau qu'en 2016 (802 assistantes formées sur un effectif de 9 281).

En recettes, les remboursements par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des frais d'actes et consultations PMI sont estimés à 1,2 M€.

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'Etat la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap. Les dépenses de fonctionnement liées à la **politique de compensation du handicap** atteindront 211,6 M€, soit une hausse de 3,5 % par rapport à 2016 (204,4 M€).

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap sont évalués à 144,5 M€ contre 140,5 M€ en 2016 pour plus de 3 000 bénéficiaires. Cette prévision intègre l'évolution du taux directeur de 0,8 % pour 3 ans votée en 2015 et de 0,3 % pour les associations hors contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) mais aussi les ouvertures ou transformations de places.

La prestation de compensation du handicap (PCH), destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie, est proposée à 50 M€ en 2017 (46,7 M€ en 2016). Ce montant tient compte d'une évolution de + 4 % du nombre de bénéficiaires (6 528 ayants-droit en 2016).

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction, progressivement remplacé par la PCH, sera de 9,6 M€ pour 1 437 bénéficiaires (9,8 M€ en 2016).

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, est effectué par des prestataires et géré au sein d'un service unifié entre le Rhône et la Métropole pour 5 M€ en 2017 (5,3 M€ en 2016).

La politique conduite en faveur des personnes en situation de handicap est cofinancée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et les contributions des bénéficiaires. Ces recettes de fonctionnement sont estimées à 34 M€ en 2017. Elles comprennent :

- le concours de la CNSA versé au titre de la PCH estimé à 12 M€ (10,8 M€ en 2016). Il est réparti au niveau national selon plusieurs critères dont le nombre de bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP,

- la participation de la CNSA au fonctionnement de la Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) évaluée à 1,3 M€ (1 M€ en 2016),

- les contributions des personnes hébergées en établissement (19,8 M€) en application du règlement départemental d'aide sociale, dont 15,3 M€ provenant de la contribution des bénéficiaires, 3,5 M€ de perception d'aide personnalisée au logement (APL) et 1 M€ de récupération sur successions.

La Métropole pilote la politique gériatrique et coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En fonctionnement, 152,5 M€ seront alloués à la **politique du vieillissement**. Les prévisions intègrent les dispositions de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV) évaluées pour 2017 à 9 M€ (7 M€ liés aux baisses des participations des bénéficiaires et 2 M€ pour le droit au répit des aidants) compensés par des recettes équivalentes.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèvera à 114,1 M€ (102,5 M€ en 2016), soit une hausse de 11,4 % par rapport au BP 2016. 66,1 M€ seront consacrés à l'APA à domicile (56 M€ en 2016) selon une hypothèse d'augmentation de 6 % du nombre de bénéficiaires et 48 M€ à l'APA versée aux personnes accueillies en établissements sur la base d'une évolution de + 2 % du nombre de bénéficiaires.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées seront de 35,2 M€ (33 M€ en 2016). Ils concernent plus de 2 900 résidents en établissements privés et publics.

Par ailleurs, dans le cadre de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, il est proposé d'inscrire 1,7 M€ en dépenses et en recettes pour la mise en œuvre de la Conférence des financeurs. Cette instance partenariale (Métropole, Département, Agence régionale de santé, etc.) est chargée d'établir un diagnostic des besoins des personnes de plus de 60 ans et de définir un programme d'actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Les participations perçues au titre de la politique en matière de personnes âgées seront de 46,1 M€ (36,5 M€ en 2016). La hausse de 9,6 M€ est liée aux nouvelles mesures de la loi ASV, entièrement financées par la CNSA, principal cofinancier de cette politique.

Au vu du mécanisme national de répartition entre les départements de la dotation annuelle pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) pour les personnes âgées qui intègre, notamment, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans et la dépense constatée d'APA sur le territoire de la Métropole, la dotation sera de 33,5 M€ (25 M€ en 2016).

Les contributions des plus de 2 000 obligés alimentaires et les aides sociales récupérables pour les personnes en établissements seront de 3,5 M€. Les récupérations sur successions resteront stables à 5,1 M€.

L'Agence régionale de santé (ARS) versera une dotation de 0,8 M€ pour le fonctionnement des 4 Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) ouvertes sur le territoire de la Métropole.

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à l'habitat et au logement s'élèveront à 21,6 M€, soit une progression de 4,9 % par rapport à 2016 (20,5 M€).

En progression de 7,4 %, les dépenses consacrées au soutien au logement social seront de 15,5 M€ (14,4 M€ en 2016). Ces crédits concernent principalement les subventions versées aux Offices publics de l'habitat (OPH) (8,2 M€).

Le soutien accordé au Fonds de solidarité pour le logement (FSL), en progression de 1,7 %, s'élèvera à 4,9 M€. Ce dispositif accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement, s'y maintenir ou assumer leurs charges d'énergie ou d'eau. La Métropole a adopté, par délibération n° 2016-1362 du Conseil du 11 juillet 2016, le nouveau règlement intérieur de ce dispositif, qui met l'accent sur les aides directement octroyées aux ménages plutôt que sur des subventions versées aux opérateurs pour réaliser des accompagnements.

Les dépenses relatives au parc privé restent stables à 4 M€, dont 1,8 M€ pour le suivi-animation des dispositifs "habitat" (opération programmée d'amélioration de l'habitat, plan de sauvegarde, projet d'intérêt général, etc.) et l'intégration de l'animation du programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés. 0,6 M€ est également prévu pour l'accompagnement des copropriétés dans le cadre du plan climat énergie territorial et pour les travaux de rénovation énergétique à engager d'ici 2020.

Les crédits dédiés aux actions en faveur des gens du voyage sont stables (2,1 M€) malgré l'ouverture en mai 2017 de la 19^e aire d'accueil située à Givors.

Les recettes sont attendues à hauteur de 9,7 M€ sur la politique habitat et logement. Ces prévisions correspondent principalement aux baux emphytéotiques pour le logement social (7 M€).

En hausse de + 21 %, la contribution des bailleurs au FSL intègre la revalorisation de la contribution par logement social fixée à 3 € (auparavant 2,30 €). Elle représentera 0,4 M€.

En investissement, la production de logements sociaux est confortée par le dispositif des aides à la pierre (34,8 M€ de dépenses et 12,9 M€ de recettes de l'Etat) et par les conventions conclues avec l'OPH du Rhône (7 M€ en dépenses).

Dans le cadre des contrats de plan 2011-2014 puis 2016-2020 avec les Offices publics de l'habitat, les acquisitions foncières se poursuivront pour 3,6 M€. Les réserves foncières requièrent, quant à elles, 6,9 M€ de financements au titre du logement social.

Indépendamment des projets nouveaux à lancer en 2017, la réhabilitation de logements vétustes est prévue dans les secteurs Moncey-Voltaire et Guillotière à Lyon 3^e et Lyon 7^e. L'achat de biens immobiliers pour 2,7 M€ assurera une offre de logements accessibles après leur rétrocession à des bailleurs en charge des opérations de rénovation.

Dans le cadre de la réhabilitation énergétique des logements sociaux, les propriétaires occupants ou bailleurs en habitat collectif ou logement individuel peuvent bénéficier d'aides aux travaux sous forme de subventions estimées à 4 M€.

En application des lois du 13 décembre 2000 et du 13 janvier 2013, qui imposent que chaque Commune bénéficie d'un taux de logement social égal à 25 %, la Métropole a engagé, en 2016, deux procédures de déclaration d'utilité publique (DUP) pour l'achat de deux immeubles situés à Lyon 1^{er} et Lyon 3^e, soit une dépense de 1,1 M€ sur l'exercice 2017. Les biens acquis seront cédés ou mis à disposition par bail à un organisme de logement social.

c) - Aménagement du territoire

En matière de **cohésion territoriale**, la Métropole a élaboré, en 2015 avec l'ensemble des partenaires, le nouveau contrat de ville métropolitain encadré par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Il vise à redéfinir les orientations de la politique de la ville pour la période de 2015 à 2020. En fonctionnement, 21,3 M€ seront dédiés à cette politique contre 19,7 M€ en 2016, soit une hausse de 8,2 %.

Les deux tiers de crédits de fonctionnement (14,1 M€) concernent les grands projets de ville (GPV) et les zones d'aménagement concerté (ZAC) concédées aux aménageurs, dont 5,9 M€ pour la ZAC Terrailon à Bron. 1,8 M€ est prévu pour la poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du contrat de ville et 1 M€ est alloué pour les études concernant les différents quartiers prioritaires dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Enfin, 2,8 M€ sont inscrits pour soutenir les actions de gestion sociale urbaine de proximité liées aux problématiques spécifiques de certains quartiers en difficulté. Les participations attendues de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) sont de 0,3 M€.

En investissement, les opérations de renouvellement urbain se poursuivront pour 15 M€ en dépenses :

- à Bron (6,5 M€), pour les démolitions des copropriétés privées dans le cadre du réaménagement du quartier Terrailon et pour la requalification des espaces publics dans le secteur Caravelle, avec des financements de l'ANRU, de la Région et de la Ville de Bron (4,1 M€),
- à Saint Priest (2,8 M€), pour le règlement des équipements réalisés dans la ZAC du Triangle, l'ANRU finançant le réaménagement de l'avenue Jean Jaurès et la création du mail multimodal (recette globale de 1,6 M€ en 2017),
- à Vaulx en Velin au Mas du Taureau-Pré de l'Herpe, à Meyzieu dans le quartier Mathiolan, à Pierre Bénite dans le cadre de la démolition des Arcades, à Villeurbanne dans le quartier Saint Jean, à Vénissieux sur le plateau des Minguettes (Venissy) (5,8 M€).

Une subvention de 0,8 M€ sera également dévolue aux opérations de démolition et de relogement de la résidence Vert Buisson à Villeurbanne.

Dans le cadre des actions récurrentes pour cette politique (14,6 M€), les acquisitions foncières en 2017 pour le compte des Communes sont envisagées à hauteur de 8 M€. Les remboursements des transactions 2012-2017 généreront 9,6 M€ de recettes dans l'exercice.

Au titre du **développement urbain**, la Métropole a l'ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants et de contribuer au développement économique de l'agglomération. Les dépenses de fonctionnement dédiées s'élèveront à 39,1 M€ (39,7 M€ en 2016).

Ces dépenses concernent les ZAC concédées aux aménageurs pour 29,4 M€ (30,7 M€ en 2016), dont la ZAC Part-Dieu à Lyon 3°, la phase 2 de la ZAC Confluence, la ZAC des Girondins à Lyon 7° et la ZAC Gratteciel Nord à Villeurbanne. Une subvention de 4 M€ sera versée à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. 1,8 M€ est prévu pour intervenir sur les bâtiments vétustes du patrimoine privé afin d'éviter des mises en péril et squats.

En recettes, les contributions des Communes à la plateforme mutualisée d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols (ADS) sont estimées à 0,4 M€.

En investissement, dans le cadre du projet du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu, des acquisitions foncières sont envisagées côté nord de la place Béraudier à Lyon 3° pour 6 M€. L'achat des tènements des sociétés France télévisions et Télédiffusion de France (TDF) rue des Cuirassiers à Lyon 3° sera également réalisé. D'autres transactions sont envisagées pour le projet gare. Le coût total s'établira à 2,9 M€.

L'obtention de nouvelles emprises foncières liées à la 2° phase de la ZAC Lyon Confluence à Lyon 2° est évaluée à 4,8 M€.

La réalisation des équipements publics des projets urbains partenariaux (PUP) mobilisera 4,7 M€ pour le parc Marius Berliet à Lyon 8°, le site de Gimenez à Vaulx en Velin, le site Gervais Buisson à Villeurbanne et le projet Grand Parilly au Puisoz à Vénissieux. Les participations des constructeurs sont attendues pour 2,7 M€. 1 M€ sera reversé à la Commune de Vaulx en Velin au titre des équipements de petite enfance et du groupe scolaire.

Sur l'esplanade Tase à Vaulx en Velin, le programme d'aménagement nécessite l'inscription de 1,1 M€ pour le traitement des espaces publics, notamment les travaux de voiries et de plantations. La recette de 1 M€ concerne le reversement d'une quote-part à la Ville. À Villeurbanne, 1,1 M€ lié à l'acquisition de parcelles optimisera le foncier métropolitain levier pour le développement de l'activité économique sur le secteur Grandclément gare. Des aménagements dans le secteur de la place de la République et de la rue Président Carnot à Lyon 2° seront conduits dans le cadre de l'opération cœur de Presqu'île (2 M€). L'exécution du programme d'études et de travaux de la première phase d'aménagement des échangeurs d'extrémité de l'A450 et de l'A7, dite bretelle de liaison Irigny-A7 nord, fera l'objet d'une subvention au profit de l'Etat d'un montant de 0,9 M€. Le lancement du programme 2017 et la poursuite des actions 2012-2016 pour la constitution des réserves foncières hors logement social nécessiteront une inscription de 11 M€.

La politique des **espaces publics** couvre l'ensemble des activités inhérentes à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces. Les dépenses de fonctionnement atteindront 40 M€ (41,7 M€ en 2016).

Le budget global du nettoyage est de 35,7 M€ (37 M€ en 2016), dont 15,6 M€ pour les voies (lavage, balayage), 3,9 M€ pour les marchés alimentaires et forains et 1,4 M€ pour le nettoyage global des Berges du Rhône et des Rives de Saône (1,8 M€ en 2016).

La gestion des 90 000 arbres d'alignement est estimée à 3,4 M€ (3,8 M€ en 2016). Les prévisions de dépenses concernant la viabilité hivernale et le vidage des corbeilles de propreté sont respectivement de 2,9 M€ et 2,4 M€.

Les recettes attendues en lien avec ces actions s'élèvent à 1,6 M€ et concernent essentiellement les participations des Communes conventionnées sur des dispositifs de propreté globale (1,2 M€).

Pour l'investissement, 4,6 M€ seront destinés à l'exécution du tronçon 2 du projet de réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3^e (section comprise entre les rues Bouchut et d'Arménie). Une dépense de 0,9 M€ est envisagée pour la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales dans le cadre du réaménagement du secteur du parking Rancé à Genay.

Une inscription complémentaire de 3,6 M€ permettra d'honorer des dépenses effectuées dans le cadre de diverses opérations récurrentes, en particulier pour l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement (1,2 M€) ou l'achat de poids lourds et matériels techniques affectés aux missions de nettoyage, propreté et aux centres d'exploitation (1,8 M€).

En matière de **coopérations territoriales**, la Métropole versera 72,3 M€ au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Pour mémoire, ce montant visant à garantir un même niveau d'épargne nette aux deux collectivités a été proposé à la baisse (75 M€ en 2016) au mois de juin 2016 par la Commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLECRT) et fixé définitivement par arrêté interministériel du 16 novembre 2016.

d) - Mobilité

En fonctionnement, 212,2 M€ en dépenses (226,1 M€ en 2016) et 71,2 M€ en recettes seront consacrés à la **mobilité des biens et des personnes**.

Les dépenses relatives aux transports urbains sont estimées à 150,8 M€, dont 139,8 M€ de participation statutaire au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et 5,1 M€ de contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (Rhônexpress).

Dans le cadre de la poursuite du projet européen Opticités visant à améliorer les transports urbains, 1,2 M€ de dépenses est proposé et 1,3 M€ de recettes est attendu de l'Union européenne en 2017. 1,1 M€ est dédié aux stratégies de régulation (consultation en direct des conditions de circulation avec Onlymoov, covoiturage, calculateur d'itinéraire). Par ailleurs, 1,1 M€ est prévu pour les transports scolaires interurbains.

35,5 M€ seront consacrés à l'aménagement et l'entretien des voies métropolitaines. Les dépenses principales concernent :

- l'entretien de proximité suivi par les subdivisions de voirie (17 M€) qui se rapporte aux trottoirs, chaussées, espaces publics, accotements, caniveaux et à la signalisation,
- la réfection des tranchées (10,5 M€), tous concessionnaires confondus, visant à garantir la pérennité et la bonne conservation du patrimoine de voirie,
- l'entretien des voies rapides (2 M€) telles que le boulevard urbain sud, le boulevard Laurent Bonnevey ou le contournement de Meyzieu,
- le soutien aux mobilités actives (1,5 M€),
- le lancement des premières études financées par l'Etat en vue du déclassement de l'autoroute A6/A7 (2 M€ en dépenses et recettes).

L'entretien des ouvrages d'arts et tunnels représente un budget de 19,1 M€, dont 12,6 M€ pour la gestion en partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 4,2 M€ pour l'exploitation et la maintenance des tunnels.

En termes de signalisation, 4,6 M€ seront alloués à l'entretien et à la maintenance des feux et bornes mais aussi à leur raccordement au système de régulation du PC Criter, qui centralise le trafic de l'agglomération en temps réel. Ces données sont mises à disposition de partenaires comme CORALY ou la Préfecture.

Sur les 71,2 M€ de produits attendus liés à la politique de mobilité des biens et des personnes, 31 M€ concernent les recettes de péage du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL). Les refacturations de travaux d'aménagement et de voirie sont estimées à 21,3 M€, dont 12,4 M€ pour la réfection de tranchées réalisée par la Métropole et refacturée aux opérateurs pour occupation du domaine public et 2,2 M€ de travaux refacturés pour comptes de tiers. Les redevances et produits des loyers perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public (DSP) atteindront 12 M€ (11,6 M€ en 2016). Les recettes associées aux Vélo'v restent stables à 3,7 M€. Les produits issus de l'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° sont attendus à 3 M€. Ils correspondent à la participation de la Ville de Lyon et aux loyers des baux commerciaux.

En investissement, le Conseil de la Métropole a approuvé le lancement de la phase opérationnelle du projet de restructuration du PEM Perrache. Ce projet prévoit l'aménagement de la voute ouest, le traitement des voiries, le prolongement de la ligne T2 du tramway jusqu'au cours Suchet et la mise en accessibilité de la gare de Perrache. Au titre du budget primitif 2017, des dépenses seront inscrites à hauteur de 5,3 M€.

La Communauté urbaine de Lyon a approuvé, en 2014, le contrat de partenariat public-privé (PPP) avec la société Leonord, pour les travaux de mise en sécurité des tunnels du BPNL, sa maintenance et sa gestion. 5,2 M€ de crédits d'investissement seront identifiés pour le règlement des frais de gros entretien et de renouvellement prévus au contrat (4,8 M€) et d'assistance technique (0,4 M€).

Identifiés au plan d'actions pour les mobilités actives de la Métropole, les travaux d'aménagement pour l'extension du réseau cyclable structurant nécessiteront une inscription de 4,5 M€ en 2017.

La mise en double site propre du trolleybus C3 entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey sur les Communes de Lyon et Villeurbanne mobilisera 3,7 M€ pour 2017. Les travaux de la ligne de tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon et Vénissieux sont également prévus pour 3,3 M€, pour une mise en service de la nouvelle ligne en décembre 2019. Indépendamment des autorisations de programme complémentaires à lancer en 2017, 2 M€ seront consacrés à la poursuite des travaux de réaménagement du cours Émile Zola à Villeurbanne. 1,1 M€ sera proposé pour la requalification de l'avenue de Saint Exupéry à Villeurbanne.

7,1 M€ permettront de poursuivre les aménagements des rues Zipfel à Albigny sur Saône, Louis Vignon à Charly, du chemin des Flaches à Irigny, Yves Farge et Danielle Casanova à Givors, Mélina Mercouri à Meyzieu, du boulevard de l'Yzeron à Oullins, du carrefour de la Boutasse à Bron, des voiries du centre à Solaize et du parking de la gare à Vernaison.

57,1 M€ en dépenses et 5,9 M€ en recettes seront également identifiés pour les grosses réparations et les aménagements des 3 200 kilomètres de voiries, les ouvrages d'art, la régulation du trafic et les modes doux dans le cadre d'opérations récurrentes d'entretien du patrimoine. Les dépenses principales concernent :

- les opérations suivies par les subdivisions (36,6 M€ contre 34,5 M€ en 2016) qui regroupent les grosses réparations de voiries (11,8 M€ contre 13,2 M€), les actions de proximité territoriale (16,1 M€ contre 14,6 M€), la réalisation de travaux de renforcement de la mise en sécurité routière au titre du fonds d'initiative communale (FIC) (6,7 M€ contre 5,2 M€ en 2016) ainsi que les acquisitions foncières,
- l'entretien des ouvrages d'arts et tunnels (6,2 M€),
- les travaux de sécurisation et de régulation des déplacements (4 M€),
- les aménagements de voirie pour le SYTRAL avec une inscription en dépenses et recettes respectivement de 3,8 M€ et 4,1 M€,
- l'entretien des voies rapides (3,4 M€) telles que le boulevard urbain sud, le boulevard Laurent Bonnevey ou le contournement de Meyzieu,
- les modes doux (1,8 M€).

e) - Environnement

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat énergie territorial, la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz. En fonctionnement, plus de 1,2 M€ de dépenses est consacré à la gestion de réseaux de chaleur urbains et à l'élaboration du schéma directeur énergie. Les redevances versées par les délégataires des réseaux de chaleur et les concessions d'électricité et de gaz généreront des recettes, identiques à 2016, à hauteur de 0,7 M€.

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir "Ville de demain", la Métropole accorde une subvention d'équipement (0,3 M€) au profit de l'OPH Grand Lyon habitat pour des travaux de rénovation (niveau bâtiment basse consommation -BBC-) de la cité Perrache à Lyon 2°.

Concernant la politique du **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Elle doit mobiliser les moyens pour lutter contre le risque d'inondations. En fonctionnement, plus de 18,2 M€ seront consacrés à cette politique (18,5 M€ en 2016).

La principale dépense, identique à l'année 2016, correspond à la participation du budget principal versée au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales pour 17,5 M€. Cette contribution permet de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents au réseau d'assainissement unique.

Les autres dépenses (0,6 M€) concernent l'entretien des bassins.

Les travaux de mise en place d'un réseau séparatif d'eaux pluviales, de renouvellement du réseau d'eau potable et de requalification de la voirie, sur le chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or mobiliseront 1,4 M€ de dépenses d'investissement. La dépollution et la décantation des eaux pluviales de la zone industrielle de Meyzieu nécessiteront une inscription de 0,6 M€ destinée à la création d'un bassin de rétention et à sa connexion avec le réseau d'eaux pluviales.

La subvention d'investissement du budget principal pour les eaux pluviales s'élève à 5,3 M€.

Le plan d'actions stratégiques 2007-2017 élaboré par la Métropole fixe les principaux objectifs de la politique publique "**cycle des déchets**" parmi lesquels les actions sur le gisement, l'augmentation de la valorisation matière et l'anticipation des futurs moyens de traitement. L'enjeu de maîtrise des coûts se décline également en objectifs d'adaptabilité du service et d'optimisation des flux. En fonctionnement, les dépenses représenteront 75,4 M€ (74,8 M€ en 2016).

Les prévisions de la collecte s'établiront à 26,4 M€. En hausse de 8,1 % par rapport à 2016, elles intègrent la mise en place des nouveaux marchés de collecte des déchets 2017-2024 ainsi que les évolutions de périmètres, notamment l'intégration des Villes de Bron, Vaulx en Velin et Tassin la Demi Lune.

Concernant le traitement des déchets, les dépenses seront en légère baisse à 39,7 M€ en raison de la baisse des tonnages de l'usine d'incinération de Lyon nord et de la renégociation du prix de l'électricité de l'usine de Lyon sud. Les recettes (20,1 M€) seront en baisse par rapport à 2016 (20,6 M€) en raison de la chute du cours du métal applicable pour la valorisation des déchets de déchèterie.

Le tri des déchets nécessitera des crédits (8,7 M€) en léger retrait grâce à l'amélioration de la qualité du tri, alors que les recettes induites resteront stables à 11,1 M€.

En investissement, la majorité des crédits assure l'exécution des opérations récurrentes de gros entretien du patrimoine et de renouvellement des équipements. Elles font l'objet d'une proposition de dépenses de 8,1 M€ en 2017. 0,5 M€ est également prévu pour l'aménagement du hall de départ et retour des rondes à la subdivision de la collecte sud rue de Gerland à Lyon 7°.

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques et à encourager, avec le concours des acteurs locaux, les changements de comportements et contribuer ainsi à une meilleure qualité de vie sur le territoire métropolitain. En fonctionnement, les crédits dédiés à cette politique publique s'établiront à 116,4 M€, dont 113,1 M€ de contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). Les opérations relatives à la lutte contre les inondations et à la défense incendie s'élèveront à 1 M€. Les subventions versées à diverses structures pour l'animation de l'éducation au développement durable atteindront 0,5 M€.

En investissement, dans le cadre des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval et Saint Priest (2,3 M€), des subventions (0,9 M€) seront allouées aux sociétés ADG et CREALIS pour la mise en œuvre de mesures de réduction des risques à la source. Des acquisitions foncières (1,4 M€) permettront d'engager les procédures d'expropriation corrélatives à la mise en œuvre du plan de prévention des risques technologiques à Saint Genis Laval. Les interventions récurrentes sur le réseau hydraulique (extension et gros entretien du parc des bornes incendie) sont évaluées à 2,1 M€.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation des espaces non bâtis dans le cadre d'un développement urbain vertueux, en s'appuyant sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels.

En 2017 les dépenses de fonctionnement seront de 7,6 M€ dont 2,6 M€ de participation au Syndicat mixte pour l'aménagement du Grand parc de Miribel Jonage (SYMALIM) et 0,4 M€ au Syndicat mixte du Rhône des îles et des Lônes (SMIRIL). 0,9 M€ sera alloué à l'entretien du parc de Parilly et au domaine de Lacroix-Laval. La Métropole soutiendra également diverses actions de protection de l'environnement et maintien de l'agriculture à hauteur de 2,5 M€.

Les recettes de cette politique sont évaluées à 0,9 M€ (0,6 M€ en 2016) dont 0,5 M€ de redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public portuaire et fluvial.

En investissement, 1,6 M€ sera dédié aux interventions récurrentes pour les haltes fluviales, les aides à l'agriculture, les jardins collectifs et la protection des espaces naturels sensibles et des sentiers. 1 M€ concourra au développement du Grand parc de Miribel-Jonage pour la promotion d'actions de valorisation et de protection contre les crues du Rhône, du patrimoine naturel et des espaces de loisirs.

f) - Ressources

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances. En fonctionnement, les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèveront à 469,8 M€, en hausse de 8,8 M€, soit + 1,9 % par rapport à 2016 (461 M€).

Près de 86 % des dépenses (403,2 M€) seront alloués à la masse salariale (397,2 M€ en 2016). L'augmentation de 6 M€ (+ 1,5 %) est liée à :

- l'impact des mesures réglementaires nationales telles que la mise en application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR), l'impact en année pleine des revalorisations de la valeur du point (+ 0,6 % en juillet 2016 et + 0,6 % en février 2017) mais aussi les augmentations de cotisations patronales CNRACL (de 30,6 % à 30,65 %) et IRCANTEC (de 4,08 % à 4,20 % pour la tranche A et de 12,35 % à 12,55 % pour la tranche B),

- la prise en compte de 18 postes (0,9 M€) intégralement financés par des recettes, tels que la reprise des 10 postes liés à la reprise en gestion directe du FSE.

À périmètre constant, l'évolution est donc de 0 %.

La participation aux associations du personnel atteindra 4,2 M€ (4,6 M€ en 2016).

Les prévisions concernant les autres dépenses (hors dépenses de personnel) s'établiront à 56,3 M€ dont 54,4 M€ (51,6 M€ en 2016) de charges générales.

Parmi ces charges, 10,7 M€ se rapportent aux locations pour les services de la Métropole (10,4 M€ en 2016), 2,9 M€ aux assurances (3,7 M€ en 2016) et 2,9 M€ aux moyens informatiques (2,7 M€ en 2016). La gestion du patrimoine privé nécessitera 10,1 M€ de dépenses entièrement couvertes par les produits des locations.

Concernant l'investissement, 13,5 M€ de dépenses sont prévus sur les opérations récurrentes. Il s'agit d'assurer l'acquisition de matériels et logiciels informatiques et de télécommunications (5,5 M€), le gros entretien sur le patrimoine (4,8 M€), le renouvellement du parc (1,7 M€), l'installation des services (1 M€) et l'acquisition de matériels techniques (0,5 M€).

1,5 M€ sera consacré à la poursuite de la construction du garage des véhicules légers et des équipements annexes sur le site Krüger II à Villeurbanne et 0,9 M€ permettra la réalisation de travaux de rénovation de l'Hôtel de la Métropole (accessibilité, toitures, sécurité incendie). D'autres travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (Maisons de la Métropole, services urbains et IDEF) sont également prévus pour un montant de 0,9 M€. Il s'agit de procéder à l'installation d'ascenseurs, la mise aux normes des sanitaires, la mise en place de systèmes de guidage, la création d'aires d'attente sécurisées et la signalétique.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représenteront 364 M€ (375,1 M€ en 2016).

Elles concerneront les versements de fiscalité aux Communes (234,1 M€), les contributions aux fonds de péréquation nationaux (48 M€), les charges financières (44,7 M€) ainsi que les subventions d'équilibre aux budgets annexes (11,4 M€). Il convient d'ajouter à ces versements le mouvement budgétairement neutre, relatif à la taxe communale de consommation finale d'électricité (12 M€). Elle est perçue par la Métropole sur le territoire de la Ville de Lyon puis reversée intégralement à la Ville.

Les versements de fiscalité aux Communes s'élèveront à 234,1 M€ dont 213,7 M€ pour les attributions de compensation et 20,4 M€ pour la dotation de solidarité communautaire. Les contributions de la Métropole aux fonds de péréquation nationaux sont estimées à 58,1 M€ dont :

- 22,8 M€ au titre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (12,8 M€ en 2016),
- 16,1 M€ au titre du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) (18,1 M€ en 2016),
- 13,8 M€ au titre du Fonds de solidarité en faveur des Départements (8,8 M€ en 2016),
- 5,4 M€ au titre du Fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (6,8 M€ en 2016).

Les charges financières sont évaluées à 44,7 M€ contre 71,5 M€ en 2016. L'année 2016 a été particulière avec la renégociation de la dette structurée et la fin de la dette mutualisée avec le Département du Rhône. La dette est désormais sécurisée et optimisée et ne donne plus lieu à des flux mutualisés. Seule l'aide du Fonds de soutien fera l'objet en recettes de versements mutuels.

Au 1er janvier 2017, le taux moyen de la dette est estimé à 1,94 % contre 3,25 % au 1er janvier 2016, la durée résiduelle moyenne de la dette sera de 12 ans et 9 mois.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière sont évaluées à 2 286,4 M€ (2 273 M€ en 2016). Elles sont composées des recettes fiscales (1 796,2 M€), des concours financiers de l'Etat (474,3 M€) et des autres recettes de gestion.

Aucune hausse de taux n'est envisagée pour 2017 concernant les impôts directs. L'évolution forfaitaire des bases fiscales fixée par l'Etat pour 2017 devrait être de + 0,4 %, alors que l'évolution physique des bases est estimée à + 1,2 % pour la taxe d'habitation et + 1,5 % sur les autres taxes.

Les recettes prévisionnelles sont de :

- 254,3 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (250,4 M€ en 2016) et 0,1 M€ sur la taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- 223,5 M€ pour la cotisation foncière des entreprises (219,6 M€ en 2016),
- 150,7 M€ pour la taxe d'habitation (152 M€ en 2016),
- 131,3 M€ pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (128,9 M€).

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée s'établira à 274,7 M€ contre 380 M€ en 2016, en diminution de 105,3 M€. Cette baisse est liée au transfert de 25 points de CVAE aux Régions au titre du transfert de la compétence "transports interurbains" et sera compensée par une attribution de compensation versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) s'établira à 7 M€ (6,8 M€ en 2016).

Les recettes fiscales reversées par l'Etat au titre de compensations de charges transférées sont stables et proposées à hauteur de 113,7 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de 54,2 M€ pour la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources sera stable à environ 107,6 M€.

Au vu des projections d'évolution des volumes des transactions foncières, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est proposé à 258,7 M€ (246,4 M€ au BP 2016).

La Métropole sera également bénéficiaire :

- de l'attribution de compensation versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes estimée à 129,8 M€ au titre de la compétence "transports interurbains",
- du dispositif de compensation péréqué au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (14,4 M€ contre 12,5 M€ en 2016).

Compte tenu des délivrances d'autorisations d'urbanisme liées aux opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement des bâtiments ou installations, le montant attendu en fonctionnement pour la part départementale de taxe d'aménagement est de 15 M€ (12 M€ en 2016).

Le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) est de 24,9 M€, dont 12 M€ de part communale perçue depuis le 1er janvier 2015 sur le territoire de la Ville de Lyon (entièrement reversée à cette dernière).

Les attributions de compensation reversées par les Communes seront de 10,7 M€.

Les concours financiers de l'Etat poursuivront leur baisse selon le calendrier prévisionnel de la contribution au redressement des finances publiques. Ils s'établiront en 2017 à 474,3 M€ (522 M€ en 2016) dont :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal : 249,1 M€ (265,5 M€ en 2016) avec les dotations d'intercommunalité (28,2 M€ contre 40,1 M€ en 2016, soit - 29,8 %) et de compensation (220,9 M€ contre 225,4 M€ en 2016 soit - 2 %),
- la DGF du bloc départemental : 149,2 M€ (175,8 M€ en 2016) dont 87,8 M€ correspondent à la dotation forfaitaire (115,3 M€ en 2016, soit - 23,8 %) en recul de 27,5 M€ au titre de la participation au redressement des finances publiques, 20,9 M€ à la dotation de péréquation urbaine (20,1 M€ en 2016) et 40,4 M€ à la dotation de compensation comme en 2016,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), nouvelle variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat sera de 63,9 M€ (65,1 M€ en 2016),
- les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées au niveau national sont estimées à 11,3 M€ (14,7 M€ en 2016).

Les autres recettes de gestion financière 22,1 M€ (10,7 M€ en 2016) se rapportent, notamment, à l'aide du Fonds de soutien liée au refinancement de la dette toxique pour 13,9 M€ et au Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie départementale pour 6 M€.

En dépense d'investissement, le reversement de la taxe d'aménagement aux Communes prévu pour 2,7 M€ correspond à un 1/8^e du produit envisagé pour les opérations d'aménagement réalisées en 2017.

Avec une nouvelle souscription au capital de l'Agence France locale (AFL) de 1,5 M€, la participation totale de la Métropole au capital de l'AFL s'élèvera à 14,9 M€.

L'encours de la dette au 1er janvier 2017 serait de 1 834 M€. Le remboursement du capital restant dû de la dette long terme, comprenant l'emprunt transmis par le Conseil départemental, l'indemnité de compensation dérogatoire et les contrats mutualisés à 64,737 % représentera 136,5 M€ (136,7 M€ en 2016). Une annuité de 11,4 M€ est également proposée pour l'amortissement d'emprunts obligataires.

Le remboursement anticipé de prêts à faible pénalité permettra également de les remplacer par de nouveaux contrats à de meilleures conditions, diminuant ainsi les frais financiers à payer. Cette opération est envisagée à hauteur de 50 M€ (inscriptions en dépenses et recettes).

262,2 M€ d'emprunts nouveaux long terme assureront l'équilibre du budget 2017 (264,8 M€ en 2016).

Les autres recettes d'investissement attendues s'élèveront à 70 M€ dont le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (32 M€), les amendes de police (20 M€) et la part communautaire de la taxe d'aménagement (18 M€). Les ventes foncières consenties sur le territoire de la Métropole de Lyon permettront l'encaissement d'une recette globale de 20,6 M€.

II - Le budget annexe de l'assainissement

L'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône. Sur son territoire, la Métropole gère et exploite 3 250 kilomètres de réseaux d'égouts, 70 stations de relèvement et 13 stations d'épuration pour une capacité de traitement d'environ 1 million de mètres cubes/jour.

Ce service est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

1° - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2017 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 188,7 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 111,4 M€ (114,4 M€ en 2016).

Avec des recettes réelles de 104,8 M€, (107,1 M€ en 2016) et des dépenses réelles de 72,9 M€ (70,9 M€ en 2016), l'autofinancement brut sera de 31,9 M€ (36,2 M€ en 2016).

Le virement à la section d'investissement peut être arrêté à la somme de 5,1 M€ (9 M€ en 2016).

Pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 77,2 M€ (58,8 M€ en 2016).

Avec 34 M€, les investissements opérationnels constituent 48,2 % des dépenses réelles de la section (59 % avec 27 M€ en 2016).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations estimées à 33,4 M€ (34,5 M€ en 2016) et l'étalement des subventions d'équipement reçues pour 6,7 M€ (7,3 M€ en 2016). Les écritures d'ordre patrimoniales, envisagées pour 0,6 M€, en dépenses comme en recettes, concerneront les régularisations d'avances forfaitaires sur marchés, l'intégration de réseaux d'assainissement sous voies privées, les frais d'études et d'insertion à transférer en compte de travaux en cours.

Budget primitif 2017 - budget annexe de l'assainissement - synthèse (en €)

Budget annexe de l'assainissement	Crédits de paiement
Fonctionnement - total recettes	111 446 170
recettes réelles	104 782 870
recettes d'ordre	6 663 300
Fonctionnement - total dépenses	111 446 170
dépenses réelles	72 912 470
dépenses d'ordre	38 533 700
Epargne brute	31 870 400
remboursement capital des emprunts	18 280 000
Epargne nette	13 590 400
Investissement - total recettes	77 232 171
recettes réelles	38 078 471
dont recettes PPI	230 000
recettes d'ordre	39 153 700
Investissement - total dépenses	77 232 171

Budget annexe de l'assainissement	Crédits de paiement
dépenses réelles	69 948 871
dont dépenses PPI	33 748 176
dépenses d'ordre	7 283 300

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2017 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2017 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Economie, éducation, culture, sport	0,17		0,17			
ville intelligente et politique numérique	0,17		0,17			
Solidarités et habitat		0,00	0,00			
habitat et logement		0,00	0,00			
Aménagement du territoire		0,19	0,19			
cohésion territoriale (dont politique de la ville)		0,12	0,12			
développement urbain		0,02	0,02			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,05	0,05			
Mobilité		4,92	4,92		0,15	0,15
mobilité des biens et des personnes		4,92	4,92		0,15	0,15
Environnement	32,91	27,70	60,60	103,86	5,42	109,28
transition énergétique	0,23	0,12	0,35			
cycle de l'eau	32,68	27,57	60,25	103,86	5,42	109,28
Ressources	39,84	37,14	76,99	0,92	32,51	33,43
fonctionnement de l'institution	34,38	0,94	35,32	0,92		0,92
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)	5,47	36,20	41,67		32,51	32,51
Totaux	72,91	69,95	142,86	104,78	38,08	142,86

a) - Economie, éducation, culture, sport

Concernant la **ville intelligente et politique numérique**, il est proposé de reconduire le budget dédié à la maintenance matérielle et logicielle (0,2 M€).

b) - Aménagement du territoire

En matière de **cohésion territoriale**, des travaux d'amélioration de réseaux se réaliseront sur l'opération de renouvellement urbain à Bron Terrailon (0,1 M€ en section d'investissement).

c) - Mobilité

Concernant la **mobilité des biens et des personnes**, les projets d'investissement seront financés à hauteur de 4,9 M€.

La déviation et le renforcement des réseaux situés sous la plateforme de la ligne du tramway T6 à Bron, Lyon et Vénissieux, se prolonge pour un montant de 2,3 M€. Une participation du SYTRAL est attendue pour 0,2 M€.

A l'occasion de la réalisation de la Voie nouvelle 25 à Solaize, des interventions sur les conduites d'assainissement sont programmées pour 0,8 M€.

Le déplacement des réseaux situés sous le site propre du trolleybus C3 se poursuit également entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey à Lyon 3^e-Villeurbanne (0,6 M€).

Les interventions connexes aux opérations récurrentes des petits aménagements de voirie pour le compte du SYTRAL mobiliseront 0,1 M€.

d) - Environnement

Concernant la **transition énergétique**, 0,1 M€ est proposé en investissement pour l'aménagement des services urbains en vue de diminuer les consommations d'énergie. Les dépenses relatives aux fluides restent stables à 0,2 M€.

Les dépenses d'exploitation de la politique publique du **cycle de l'eau** s'élèveront à 32,7 M€ (30,3 M€ en 2016). Elles concernent principalement les stations d'épuration (26,2 M€) et les réseaux (3,3 M€).

Les charges d'exploitation des stations en gestion déléguée seraient de 17,2 M€ (15,2 M€ en 2016). Cette hausse de 13,4 % est liée à l'extension de périmètre du nouveau contrat d'exploitation de la station de Saint Fons qui intègre du renouvellement.

Les dépenses liées aux stations gérées en régie sont proposées à 8,9 M€ contre 8,7 M€ en 2016, soit + 2,9 %. Cette évolution constate les besoins croissants de maintenance pour répondre aux obligations relatives à la collecte, au transport et aux traitements des eaux usées. Les charges d'exploitation et de maintenance des réseaux restent stables à 3,3 M€. Les frais généraux sont prévus à hauteur de 1 M€ (1,1 M€ en 2016).

Les recettes d'exploitation sont estimées à 103,9 M€ (106,2 M€ en 2016). Le produit de la redevance d'assainissement, principale recette de ce budget, est estimé à 65 M€ (prévision identique à 2016) sur la base d'un tarif de 0,9985 € HT par mètre cube au 1er janvier 2017 contre 0,9790 € HT par mètre cube au 1er janvier 2016. Au vu des volumes prévisionnels d'activité, les recettes générées par les stations d'épuration sont estimées au même niveau qu'en 2016 soit 15,4 M€. Les recettes issues de l'exploitation et de la maintenance des réseaux sont évaluées à 5,4 M€, (7,7 M€ en 2016) pour tenir compte de la diminution des branchements sur réseau neuf en 2016.

La Métropole possède un réseau d'assainissement unitaire à plus de 90 % qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Le budget principal versera une participation au budget annexe de l'assainissement de l'ordre de 17,5 M€ en 2017, identique à 2016, afin de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents aux eaux pluviales.

Les dépenses d'investissement s'établiront à 27,6 M€. Les recettes pour cette section (5,4 M€) correspondent essentiellement à la participation du budget principal pour les travaux nécessaires à la collecte les eaux pluviales dans les réseaux unitaires (5,3 M€).

La restructuration du collecteur unitaire de la Métropole figure parmi les actions phares du contrat de rivière Yzeron Vif à Oullins. Elle mobilisera 2,9 M€ dans l'exercice.

En 2017, aura lieu également le démarrage des opérations d'accompagnement au grand projet d'aménagement urbain de la Part Dieu à Lyon 3^e : déviation des réseaux, renouvellement patrimonial des équipements et nouvelles installations. Pour ce budget, les travaux engageront 1,8 M€.

1,2 M€ financera la réhabilitation du collecteur quai de la Pêcherie à Lyon 1er et des branchements associés afin d'assurer la mise aux normes du système d'assainissement du quartier Platière/Meissonnier. La construction d'un réseau séparatif et la création de bassins de rétention et d'infiltration à Saint Priest dans la zone industrielle font également l'objet d'une proposition budgétaire de 1,1 M€.

D'autres interventions sont aussi envisagées telles que le renforcement des réseaux existants à Jonage route nationale (0,6 M€) et à La Tour de Salvagny, en aval du poste relevant les eaux usées en provenance de la ZAC du Contal (0,4 M€).

15,6 M€ sont destinés aux opérations de grosse maintenance et de renouvellement d'équipements dont la réfection et l'extension des réseaux (6,2 M€), les stations d'épuration (4,4 M€), la réalisation de branchements pour le compte de tiers (3,5 M€), les travaux de captage des eaux de pluie induits par des opérations de voirie (1,1 M€), l'achat de matériels techniques (0,4 M€).

d) - Ressources

Les charges d'exploitation nécessaires au **fonctionnement de l'institution** s'élèveront à 34,4 M€. Elles se rapportent essentiellement aux dépenses de personnel pour 30,3 M€ (29,8 M€ en 2016).

Les prévisions de dépenses de personnel tiennent compte des mesures réglementaires (revalorisation du point d'indice en février 2017, augmentation des cotisations patronales, etc.) et intègrent la création de 3 postes dans le cadre du projet de structuration de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (enjeu du schéma général d'assainissement 2015-2027). Ces postes vont bénéficier de financements par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 50 %.

Les autres dépenses concernent principalement la location de l'immeuble Le Triangle qui abrite la direction de l'eau (1,4 M€) et les primes d'assurances (1 M€).

Les dépenses d'investissement concourent à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques (0,4 M€), à l'achat de matériels techniques et de véhicules légers (0,3 M€), à l'aménagement des services urbains (0,2 M€).

En matière de **gestion financière**, les dépenses liées à la gestion de la dette s'élèveront à 5,3 M€ contre 6,4 M€ en 2016. Cette diminution est liée au niveau bas des taux d'intérêts.

Le remboursement anticipé d'un contrat signé avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) refinancé auprès d'un autre organisme figure en dépenses et en recettes pour un montant de 17,9 M€. L'amortissement du capital des autres emprunts est estimé à 18,3 M€ pour 2017 (18,7 M€ en 2016).

Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin de nouveaux prêts est évalué à 14,6 M€ (5,4 M€ en 2016). L'encours de la dette est estimé à 209 M€ au 1er janvier 2017.

III - Le budget annexe des eaux

1° - L'équilibre général

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M49. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2017 du budget annexe des eaux a été arrêté à 50,8 M€, en dépenses et en recettes, valeur hors taxes, tous mouvements et toutes sections confondus (45,5 M€ en 2016).

La section d'exploitation est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 23,9 M€ (25,4 M€ en 2016).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 22,2 M€ (23,3 M€ en 2016) et des dépenses réelles de 8,3 M€ (8,1 M€ en 2016), l'autofinancement brut sera de 13,9 M€ (15,2 M€ en 2016).

Le virement à la section d'investissement peut être arrêté à la somme de 4 M€ (4,8 M€ en 2016).

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 26,9 M€ (20,1 M€ en 2016).

Avec 19,7 M€, les investissements opérationnels représentent 79,3 % des dépenses réelles de la section (73,9 % en 2016 avec 12,6 M€).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations, soit 11,6 M€ et l'étalement des subventions d'équipement reçues pour 1,7 M€. Les écritures d'ordre patrimoniale, envisagées pour 0,3 M€, en dépenses comme en recettes, concerneront les régularisations d'avances forfaitaires sur marchés et l'intégration de frais d'études et d'insertion en travaux en cours.

Budget primitif 2017 - budget annexe des eaux - synthèse (en €)

Budget annexe des eaux	Crédits de paiement
Fonctionnement - total recettes	23 937 100
recettes réelles	22 199 500
recettes d'ordre	1 737 600
Fonctionnement - total dépenses	23 937 100
dépenses réelles	8 286 060
dépenses d'ordre	15 651 040
Epargne brute	13 913 440
remboursement capital des emprunts	4 444 000
Epargne nette	9 469 440
Investissement - total recettes	26 911 040
recettes réelles	10 920 000
dont recettes PPI	191 000
recettes d'ordre	15 991 040
Investissement - total dépenses	26 911 040
dépenses réelles	24 833 440
dont dépenses PPI	19 688 452
dépenses d'ordre	2 077 600

Budget primitif 2017 - budget annexe des eaux - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire		0,31	0,31			
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,31	0,31			
Mobilité		5,64	5,64		0,19	0,19
mobilité des biens et des personnes		5,64	5,64		0,19	0,19
Environnement	3,67	13,72	17,39	21,76		21,76
cycle de l'eau	3,63	13,72	17,34	21,76		21,76
espaces naturels, agricoles et fluviaux	0,04		0,04			
Ressources	4,62	5,17	9,79	0,44	10,73	11,17
fonctionnement de l'institution	3,43	0,03	3,45	0,44		0,44
gestion financière	1,19	5,14	6,33		10,73	10,73
Totaux	8,29	24,83	33,12	22,20	10,92	33,12

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2017 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

a) - Aménagement du territoire

Concernant les **espaces publics**, les dépenses d'investissement 2017 correspondent pour 0,3 M€ au déplacement et au renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable existantes, dans le cadre du tronçon 2 du projet de requalification de la rue Garibaldi à Lyon 3° et Lyon 6°. Ces travaux sont exécutés préalablement à la réalisation des travaux de voirie entre les rues Bouchut et d'Arménie.

b) - Mobilité

Les interventions envisagées pour le déplacement ou le renforcement des réseaux d'eau potable situés sous la plateforme du tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon et Vénissieux représenteront 3,1 M€ sur l'exercice 2017. Ces travaux seront l'occasion de moderniser et d'optimiser le réseau. La participation du SYTRAL est attendue pour 0,2 M€.

1,6 M€ de travaux est aussi envisagé sur les conduites situées sous le site propre de la ligne C3 entre le quai Augagneur à Lyon et le pôle multimodal Laurent Bonnevey à Villeurbanne.

D'autres travaux sur le réseau d'eau potable mobiliseront 0,6 M€, à l'occasion des aménagements des rues Yves Farge et Danielle Casanova à Givors (0,4 M€), de la voie nouvelle Louis Vignon à Charly (0,1 M€) et du prolongement de l'avenue Albert Camus à Bron (0,1 M€).

c) - Environnement

La politique publique **cycle de l'eau** comprend naturellement la majorité des crédits du budget annexe des eaux, notamment en recettes d'exploitation (21,8 M€).

Au vu du contrat de délégation de service public pour l'eau potable entré en vigueur le 3 février 2015, le prix du mètre cube d'eau potable (hors abonnement) payé par l'utilisateur sera de 1,0202 € HT au 1er janvier 2017 contre 1,0299 € HT en 2016. Le produit des ventes d'eau attendu est de 20,2 M€ (21,2 M€ en 2016).

Les subventions reçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse s'élèveront à 0,7 M€ dont 0,3 M€ au titre du Fonds eau et 0,4 M€ pour le nouveau programme de coopération à Madagascar.

Les dépenses d'exploitation sont proposées à 3,6 M€. Elles correspondent principalement aux subventions versées dans le cadre des actions de coopération décentralisée (1,2 M€), à la participation statutaire au Syndicat mixte "eau potable Rhône-Sud" pour les Communes de Givors et Grigny (0,6 M€), ainsi qu'aux charges générales liées à la mise en place du service public de l'eau en qualité d'autorité organisatrice (1,7 M€).

En investissement, 14 M€ permettront l'extension et le gros entretien du patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs et 4 051 kilomètres de conduites d'eau potable. 7,1 M€ viseront à préserver les milieux et la ressource en eau, dans le cadre d'interventions récurrentes.

En 2017, aura lieu le démarrage des opérations d'accompagnement au grand projet d'aménagement urbain de la Part Dieu à Lyon 3° : déviation des réseaux, renouvellement patrimonial des équipements et nouvelles installations. Pour ce budget, les travaux mobiliseront 2,5 M€.

Le chantier pour le renouvellement de la canalisation sous le Vieux Rhône à Rillieux la Pape sera assuré à hauteur de 1,7 M€.

Des travaux hydrauliques, d'étanchéité, de reprise de génie civil sont également prévus (0,5 M€) : pour la restructuration du réservoir de la Sarra à Lyon 5° (0,4 M€) et chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or (0,1 M€). Les projets futurs à individualiser au cours de l'exercice seront financés pour la somme de 1,8 M€.

S'agissant des **espaces naturels, agricoles et fluviaux**, 0,04 M€ permettra, dans le cadre du projet agro-environnemental et climatique de l'agglomération lyonnaise, d'améliorer la qualité de l'eau dans les rivières et dans les nappes et la biodiversité du territoire.

d) - Ressources

Concernant le **fonctionnement de l'institution**, les dépenses de personnel sont stables et représentent 2,6 M€ pour un effectif de 42 postes budgétés auxquels il convient d'ajouter les 9 agents détachés auprès de Véolia.

Les autres dépenses d'exploitation (hors dépenses de personnel) nécessitent, comme en 2016, des crédits à hauteur de 0,8 M€. Elles concernent, principalement, la gestion du patrimoine privé notamment les taxes foncières (0,3 M€) et la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau (0,4 M€).

La gestion de la dette nécessitera des crédits d'exploitation à hauteur de 1,2 M€ (1,4 M€ en 2016).

Concernant la **gestion financière**, le remboursement du capital des emprunts à long terme atteindra 3,5 M€. 0,4 M€ est proposé pour l'amortissement de prêts consentis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et 0,6 M€ pour le remboursement *in fine* d'un emprunt obligataire. Le remboursement anticipé d'un contrat signé avec la CDC, refinancé auprès d'un autre organisme, figure en dépense et en recette pour un montant de 0,7 M€.

L'encours de la dette est estimé à 43,3 M€ au 1er janvier 2017.

Pour financer les opérations d'investissement de ce budget, le besoin de nouveaux prêts à long terme est arrêté à la somme de 10 M€ (1,8 M€ en 2016).

IV - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

1° - L'équilibre général

Le budget primitif 2017 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté, en dépenses et en recettes toutes sections confondues, à la somme de 54,2 M€ (36 M€ en 2016).

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés. En 2017, ces ventes sont estimées à 9 M€ (en baisse de 1,2 M€). Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre, sans créer d'autofinancement, s'élèvera à 9 M€.

Budget primitif 2017 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse (en €)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Crédits de paiement
Fonctionnement - total recettes	36 153 788
recettes réelles	18 076 894
recettes d'ordre	18 076 894
fonctionnement - total dépenses	36 153 788
dépenses réelles	18 076 894
dépenses d'ordre	18 076 894
Epargne brute	0
remboursement capital des emprunts	0
Epargne nette	0
Investissement - total recettes	18 076 894
recettes réelles	0
recettes d'ordre	18 076 894
Investissement - total dépenses	18 076 894

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Crédits de paiement
dépenses réelles	0
dépenses d'ordre	18 076 894

2° - Les politiques publiques

Pour ce budget, la répartition du budget primitif entre politiques publiques s'établit comme suit :

Budget primitif 2017 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire	18,08		18,08	9,03		9,03
cohésion territoriale (dont politique de la ville)	6,99		6,99	5,71		5,71
développement urbain	11,09		11,09	3,32		3,32
Ressources				9,05		9,05
gestion financière				9,05		9,05
Totaux	18,08		18,08	18,08		18,08

En matière de **cohésion territoriale**, la poursuite des travaux d'aménagement des GPV et ZAC situés en quartiers politique de la ville représenterait 7 M€ de dépenses dont 4,4 M€ pour la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin en vue du démarrage du chantier du groupe scolaire.

Les autres prévisions concernent la poursuite des travaux d'espaces publics dans le cadre du projet urbain Mermoz Nord à Lyon 8° (1,4 M€) et du GPV la Grappinière à Vaulx en Velin (1,2 M€).

Sur la base de ces estimations de travaux, les produits de cessions de terrains aménagés pourraient représenter 2,6 M€ et les participations reçues des partenaires 3,1 M€.

Les dépenses relatives au **développement urbain** sont estimées à 11,1 M€ dont 9,3 M€ pour la ZAC Villeurbanne La Soie. Elle vise à produire une offre de 1 400 logements mixtes, développer un programme de commerces et de services (9 000 mètres carrés) et assurer le développement économique en créant un pôle tertiaire. La prévision 2017 correspond à des acquisitions foncières, des frais d'évictions, des travaux d'infrastructure et le reversement à la Ville des participations des opérateurs privés au titre des nouveaux équipements communaux dans la ZAC. Cette opération générera 3,3 M€ de recettes en 2017 (2,2 M€ de participations versées des opérateurs privés et 1,1 M€ de ventes de terrains).

Au vu de l'avancement du projet d'aménagement du secteur de l'Esplanade de la Poste à Dardilly, Il est proposé d'inscrire 1,8 M€ pour couvrir les besoins en foncier.

Concernant la gestion financière, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est proposée à 9 M€.

V - Le budget annexe du réseau de chaleur

L'article L 3641-1.I du code général des collectivités territoriales a organisé le transfert des Communes à la Métropole, au 1er janvier 2015, de la compétence pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains. L'ensemble des dépenses et recettes correspondantes est rattaché au budget annexe du réseau de chaleur.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

En 2016, le budget annexe de la Métropole a connu deux évolutions : l'intégration dans son actif des équipements de la Duchère à Lyon 9° et la gestion de la délégation de service public (DSP) du réseau de Rillieux la Pape.

1° - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2017 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à 5 M€, en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus (8,1 M€ en 2016).

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2,3 M€ (montant identique en 2016).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 2,1 M€ et des dépenses réelles de 0,7 M€, l'autofinancement brut s'élèverait à 1,5 M€.

Le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,8 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 2,8 M€ (5,8 M€ en 2016).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées en dépenses par les dotations aux amortissements des subventions d'équipement à hauteur de 0,1 M€, et en recettes par les amortissements sur immobilisations (constructions et réseaux) pour 0,8 M€. Les inscriptions d'ordre patrimoniales concernent la régularisation des avances consenties sur les marchés d'investissement (0,3 M€) et l'immobilisation définitive de frais d'études (0,5 M€).

Budget primitif 2017 - budget annexe réseau de chaleur - synthèse (en €)

Budget annexe réseau de chaleur	Crédits de paiement
Fonctionnement - total recettes	2 263 000
recettes réelles	2 137 000
recettes d'ordre	126 000
Fonctionnement - total dépenses	2 263 000
dépenses réelles	662 400
dépenses d'ordre	1 600 600
Epargne brute	1 474 600
remboursement capital des emprunts	1 474 600
Epargne nette	0
Investissement - total recettes	2 745 536
recettes réelles	374 936
dont recettes PPI	374 936
recettes d'ordre	2 370 600
Investissement - total dépenses	2 745 536
dépenses réelles	1 849 536
dont dépenses PPI	366 543
dépenses d'ordre	896 000

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2017 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2017 - budget annexe réseau de chaleur - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Environnement	0,32	0,37	0,68	2,14	0,37	2,51
transition énergétique	0,32	0,37	0,68	2,14	0,37	2,51
Ressources	0,35	1,48	1,83	0,00	0,00	0,00
fonctionnement de l'institution	0,01		0,01			
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)	0,34	1,48	1,82			
Totaux	0,66	1,85	2,51	2,14	0,37	2,51

a) - Environnement

En matière de **transition énergétique**, les dépenses d'exploitation portent essentiellement sur les frais de maintenance du réseau de chaleur de Vaulx en Velin (0,2 M€). Des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage estimés à 0,1 M€ sont proposés en vue des renouvellements de DSP.

Les redevances contractuelles versées par les délégataires exploitant les réseaux restent stables à 2,1 M€.

En investissement, depuis le 1er janvier 2015, la Métropole s'est substituée de plein droit à la Commune de Vaulx en Velin pour l'ensemble des contrats associés à cette compétence, en particulier ceux pour la réalisation de la chaufferie biomasse construite sous maîtrise d'ouvrage communale (0,1 M€). Elle a sollicité, auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), une subvention d'équipement d'un montant de 0,9 M€ dont 0,4 M€ encaissable en 2017.

La Métropole s'est également substituée à la Ville de Lyon pour la maîtrise d'ouvrage et le financement des travaux de modernisation du réseau de la Duchère à Lyon 9°, conformément au contrat d'affermage confié à la société Elyde jusqu'en 2021. La mise en conformité du système de suivi des émissions de polluants et de l'acousticité de la chaufferie sera réalisée pour un montant total de 0,4 M€ dont 0,2 M€ en 2017.

b) - Ressources

En matière de **fonctionnement de l'institution**, des crédits sont inscrits en dépenses d'exploitation (0,01 M€).

Dans le cadre de la **gestion financière**, le remboursement du capital de la dette est envisagé en dépenses d'investissement pour 1,5 M€ pour les emprunts contractualisés (0,5 M€) ou nouveaux (0,4 M€).

Une quote-part des emprunts globalisés de la Ville de Lyon a été transférée à la Métropole après l'intégration du réseau de la Duchère. Une convention financière précise les montants et les modalités de remboursement à la Ville de cette fraction de capital restant dû (4,5 M€), jusqu'à extinction des emprunts correspondants en 2028. Sur 2017, la Métropole procèdera ainsi à un remboursement de 0,6 M€.

En dépenses d'exploitation, la gestion de la dette est estimée à 0,3 M€ (0,5 M€ en 2015) dont 0,1 M€ à rembourser à la Ville de Lyon suite à l'intégration du réseau de la Duchère.

VI - Le budget annexe du restaurant administratif

Le restaurant administratif offre 2 prestations :

- un self-service réservé aux agents métropolitains et aux tiers admis sous conditions. Cette prestation est soumise au taux de TVA intermédiaire de 10 %,
- un restaurant dit "officiel", qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel soumise également au taux de TVA intermédiaire de 10 %.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité. La TVA due et récupérée est gérée hors budget par le comptable de la Métropole. Ce budget, présenté selon la nomenclature M57, s'équilibre par une subvention du budget principal.

1° - L'équilibre général

Le budget primitif 2017 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 3,6 M€ (3,5 M€ en 2016).

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,4 M€.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à 2,4 M€ (2,3 M€ en 2016).

Les propositions d'investissement sont équilibrées à 0,2 M€.

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées en dépenses par l'étalement des subventions d'équipement versées (0,14 M€) et en recettes par les dotations aux amortissements des immobilisations (0,18 M€).

Le tableau ci-dessous présente la synthèse générale du budget annexe du restaurant administratif pour 2017.

Budget primitif 2017 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (en €)

Budget annexe du restaurant administratif	Crédits de paiement
Fonctionnement - total recettes	3 436 742
recettes réelles	3 261 742
recettes d'ordre	175 000
Fonctionnement - total dépenses	3 436 742
dépenses réelles	3 299 742
dépenses d'ordre	137 000
Epargne brute	- 38 000
remboursement capital des emprunts	0
Epargne nette	-38 000
Investissement - total recettes	205 000
recettes réelles (hors PPI)	68 000
recettes d'ordre	137 000
Investissement - total dépenses	205 000
dépenses réelles (PPI)	30 000
dépenses d'ordre	175 000

2° - Les politiques publiques

Pour ce budget, la répartition du budget primitif entre politiques publiques s'établit comme suit :

Budget primitif 2017 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Ressources	3,30	0,03	3,33	3,26	0,07	3,33
fonctionnement de l'institution	3,30	0,03	3,33	0,89		0,89
gestion financière				2,38	0,07	2,44
Totaux	3,30	0,03	3,33	3,26	0,07	3,33

En dépenses réelles de fonctionnement, le poste le plus important reste la rémunération du personnel avec 1,87 M€ prévus pour 2017 (1,85 M€ en 2016). L'effectif permanent est stable (42 agents). Le nombre de repas servis entre le 1er janvier 2016 et le 31 octobre 2016 a été de 169 498 contre 166 824 pour la même période en 2015, soit 2 674 repas supplémentaires.

Les dépenses concernant les produits alimentaires sont prévues à 0,82 M€ contre 0,86 M€ au BP 2016.

Malgré la hausse du nombre de convives en 2016, au vu de la baisse du coût moyen des repas constatée (3,77 € en 2016 contre 3,84 € en 2015), le produit des ventes des repas est estimé à 0,88 M€ pour 2017 (0,93 M€ au BP 2016).

En investissement, 0,03 M€ permettra l'achat ou le renouvellement de matériels et la réalisation de travaux d'aménagement.

VII - Transmission dématérialisée du budget

Conformément aux dispositions législatives en vigueur (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), la Métropole doit procéder à l'envoi dématérialisé de son budget en Préfecture à compter de 2017.

La Métropole a autorisé monsieur le Président, par délibération n° 2016-1465 du Conseil du 19 septembre 2016, à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture permettant à la Métropole de s'engager dans la démarche "actes budgétaires" qui vise, dans un souci d'efficacité et de consolidation des données budgétaires des collectivités, à dématérialiser la transmission des budgets consécutivement à leur adoption.

Les collectivités territoriales entrées dans cette démarche utilisent pour ce faire l'application TotEM fournie par les services de l'Etat. Un mauvais traitement de certaines données par cette application engendre l'apparition d'anomalies dans l'édition des volumes budgétaires annexés à la présente délibération.

Concernant la Métropole, 2 états du budget principal relatifs à la section d'investissement n'affichent pas correctement certaines données des chapitres budgétaires relatifs aux dépenses dites "financières". Ces anomalies sont en cours de traitement par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Ainsi, pour le budget principal :

- dans la rubrique "III - A - Vote du budget - section d'investissement - vue d'ensemble - dépenses AP nouvelles et crédits de l'exercice" :

. au chapitre 13, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 2 487 254,00 ; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 26, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 1 515 603,00 ; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 27, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 784 176,00 ; et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 50 000,00,

. sur la ligne "Total des dépenses financières", dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 4 787 033,00,

. sur la ligne "Total des dépenses financières", et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 200 748 485,00 ;

- dans la rubrique "III - A1 - Vote du budget - section d'investissement - dépenses - détail par article" :

. au chapitre 13, et également pour le compte 13463, dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 2 487 254,00 ; et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 26, et également pour le compte 261, dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 1 515 603,00 ; et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 27, et également pour le compte 276341, dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 784 176,00,

. au chapitre 27, et également pour le compte 275, dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 50 000,00,

. sur la ligne "Total des dépenses financières", dans la colonne "pour information, Crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 4 787 033,00,

. sur la ligne "Total des dépenses financières", et dans la colonne "Pour information, Crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 200 748 485,00 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide de voter :

a) - le budget principal, les budgets annexes du restaurant administratif et des opérations d'urbanisme en régie directe conformément à la nomenclature M57 applicable aux Métropoles, par nature, et selon une présentation croisée par fonction,

b) - les budgets annexes des eaux et de l'assainissement par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

c) - le budget annexe du réseau de chaleur par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière.

2° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2017 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :

- . 3 238 040 568 € pour le budget principal,
- . 188 678 341 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 50 848 140 € pour le budget annexe des eaux,
- . 54 230 682 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 5 008 536 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 3 641 742 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

3° - Autorise monsieur le Président à procéder à :

a) - la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget principal et aux budgets annexes des eaux, de l'assainissement et du réseau de chaleur pour l'exercice 2017 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires,

b) - des mouvements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de

ces sections au budget principal et aux budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant administratif.

4° - Fixe à 17 500 000 € la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. Cette prévision sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 21,20 % de la charge nette d'exploitation,
- 32,10 % de la charge nette financière,
- 32,10 % de la charge nette des amortissements.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2017.